

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017

Le 19 janvier deux mille dix-sept à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du 16 janvier deux mille dix-sept se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT (pouvoir à Mr GUILBERT), Isabelle BOURDIN, Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT, Aurélie FAUTRAT, Annie NEE, Stéphane BRANDY, Serge PENEL (pouvoir à Mme NEE), Germain LE CALVEZ, Olivier BECK, Victor BRIAND (arrivé à 19h30) , Florence CARIOT, Christine HENDERYCKSEN.

Demande de rajout et retrait à l'ordre du jour

- Rajout transfert lieu d'exploitation de la gérance du débit de tabacs
- Retrait RIFSEEP agents techniques

A l'unanimité, le conseil valide ces demandes

Madame Brigitte LECORDIER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### **Accord validation transfert lieu d'exploitation de la gérance du débit de tabacs**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'accord de la confédération des buralistes du 11 janvier 2017 et de l'accord de la direction régionale des Douanes du 12 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le transfert du débit de tabacs de Mr Erik BOURBONNAIS sis actuellement au 7 rue Pierre des Touches au 5a rue du Clos à Mme Bernadette TRAVERS, gérante du magasin « MAG PRESS ».

### **Délibération n°2017/19/01-01**

### **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017**

Accord du conseil municipal à l'unanimité, pour la prise en charge des dépenses d'investissement 2017 à hauteur de 25 % avant le vote du budget primitif

Budget Commune = 406 424.00 €

Budget Camping = 4 037.81 €

Budget Assainissement = 18 462.32 €

### **Délibération n°2017/19/01-02**

### **Incorporation dans le domaine communal de biens présumés sans maître**

En date du 13 mai 2016, transmission de l'arrêté fixant la liste des immeubles non bâtis vacants et sans maître de la commune, affichage pendant 6 mois, ce délai est arrivé à échéance.

Aucun propriétaire ne s'est fait connaître pendant le délai des 6 mois = incorporation dans le domaine communal des parcelles cadastrées :

Section AB 110 – AM 41 – D 175

Accord du conseil à l'unanimité pour l'intégration dans le domaine communal.

### **Délibération n°2017/19/01-03**

### **Désignation membres commission CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

#### **Communauté Coutances Mer et Bocage**

Création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de la séance du 12 janvier du nouveau conseil communautaire de la Communauté Coutances Mer et Bocage.

Afin de compenser les diminutions des ressources fiscales communales, un versement financier sera opéré par l'EPCI à fiscalité professionnelle unique au profit de chaque commune membre, une attribution de compensation sera versée (évaluée par le CLECT).

La composition de la CLECT est fixée par délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers, chaque commune doit être représentée par un conseiller municipal au sein de cette commission, la commission élira un président et un vice-président parmi ses membres.

Désignation de deux représentants, monsieur le Maire propose au conseil :

- Mr le Maire : représentant titulaire
- Mme CARIOT : représentante suppléante

A l'unanimité, le conseil valide ces propositions.

### **Délibération n°2017/19/01-04**

### **Chauffage église**

Monsieur le Maire présente au conseil des devis pour le remplacement du chauffage, il indique que des travaux ont été effectués en amont par la société FOUCHARD pour réparer la chaudière fuel, et ceux-ci n'ont pas été facturés car la chaudière n'est pas réparable

Présentation de devis pour

L'installation de chauffage électrique infrarouge :

- Société FOUCHARD : 10 808.17 € HT
- Société AUBRAYE : 11 386.70 € HT

Et Neutralisation de la citerne fuel existante : devis 1 246.00 € HT

A l'unanimité, le conseil valide les devis de la Société FOUCHARD.

### **Délibération n°2017/19/01-05**

### **Projet commerces : validation du choix de l'architecte**

Monsieur le Maire fait part au conseil du compte rendu de la réunion de la commission d'appels d'offres au sujet du choix de l'architecte dans le cadre de l'aménagement de commerces,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte 10 pour, 3 contre et 2 abstentions, et valide le devis de la Société 2A représentée par Madame HAUPAIS et le Cabinet LAURENT, pour la tranche ferme avec OPC soit, le diagnostic et l'avant-projet sommaire de l'ensemble de l'édifice (3 niveaux), ainsi que les travaux du rez de chaussée, pour un montant total de 50 750.00 € HT soit 60 900.00 € TTC

### **Délibération n°2017/19/01-06**

### **Projet commerces : validation du projet, coût prévisionnel**

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte et valide le plan de financement prévisionnel pour le projet d'aménagement de commerces sis à Montmartin sur Mer, 7 rue Pierre des Touches ci-joint :

	dépenses		Recettes
Boucherie	293 959,00 €	réserve parlementaire	8 000,00 €
Restauration locale	341 081,00 €	FISAC	71 892,00 €
honoraires	46 040,00 €	contrat pôle service	140 000,00 €
Études (sps, bureaux de contrôles...)	50 804,00 €	ventes foncières	360 000,00 €
Frais insertions	3 000,00 €	emprunt :	159 992,00 €
dépenses imprévues	5 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>739 884,00 €</b>		<b>739 884,00 €</b>

### **Délibération n°2017/19/01-07**

### **Proposition vente de l'ancien presbytère**

Après l'exposé de Monsieur le Maire sur la proposition d'achat du bâtiment communal ancien presbytère sis à Montmartin sur Mer, 15 rue Pierre des Touches, au prix de 200 000 € net vendeur,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire une contre-proposition au prix de 230 000 € net vendeur, 11 pour, 2 contre et 2 abstentions.

### **Délibération n°2017/19/01-08**

### **Terrain de football**

Monsieur le Maire indique au conseil que suite à la décision du conseil en date du 11 janvier 2014, il avait été décidé une location du terrain au prix de 1350 € et ce sur une durée de 2 ans. Depuis, la propriétaire n'a pu être rencontrée.

Deux rendez-vous ont été annulés récemment, il n'y a donc aucun nouveau contrat de location en vigueur.

Après demande auprès du notaire de Montmartin sur Mer, pour une évaluation en cas d'achat, l'estimation est d'un montant de 14 000 €.

Monsieur le Maire indique au conseil que ce sujet sera traité lors d'une prochaine séance de conseil.

Un rendez-vous avec l'association FC SIENNE est prévue afin d'étudier les utilisations de ce terrain.

### **Présentation et suggestion des travaux d'investissements communaux pour l'année 2017/2018**

Monsieur le Maire rend compte au conseil du programme de travaux évoqués lors de la réunion de la commission travaux. Pour le budget Camping, il est envisagé la réfection de chalets : bâche/ ossature. Un emprunt pourrait être envisagé afin de procéder à la réhabilitation de plusieurs chalets.

Pour le budget Communal, différents projets d'enfouissements des réseaux, d'éclairage public, de réfection des routes, de viabilisation du projet du futur lotissement communal rue de la Vallée. Ces travaux sont envisagés pour l'année 2017 ou 2018 suivant différentes priorités.

Madame BOURDIN, conseillère, rappelle à Mr le Maire le manque de passage piétons et le problème de la vitesse excessive près du garage RENAULT et de la maison médicalisée. Mr le Maire indique que cette route est à la charge du Département, ce point sera à voir avec Monsieur de CASTELLANE, conseiller départemental.

### **Travaux enfouissement des réseaux rue du Rocher : devis SDEM**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « rue du Rocher ». Le Syndicat Départemental de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 148 600 € HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de Montmartin sur Mer s'élève à environ 44 580.00 €. Les membres du conseil, après en avoir délibéré ;

- Décident la réalisation de l'effacement des réseaux « rue du Rocher »
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour septembre 2017
- Acceptent une participation de la commune de 44 580 €
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à Mr le Maire, pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

### **Délibération n°2017/19/01-09**

### **Travaux de viabilisation futur lotissement rue de la Vallée**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour les travaux de viabilisation du futur lotissement communal rue de la Vallée :

Devis EUROVIA : 39 332.50 € HT

Devis LEHODEY/CEGELEC : 8 229.50 € HT et 14 900 € HT

Les membres du conseil, après en avoir délibéré,

Valident les devis des entreprises LEHODEY d'un montant de 8 229.50 € HT soit 9 875.40 € TTC et CEGELEC d'un montant de 14 900 € HT soit 17 880.00 € TTC et donnent pouvoir à Mr le Maire, pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

### **Délibération n°2017/19/01-10**

### **Travaux bâtiment rue de la Mer**

Mr le Maire présente au conseil des devis pour le changement de fenêtres au bâtiment communal sis rue de la Mer, il indique également que suite à une demande de location, ce local pourrait être reloué pour juin 2017.

Entreprise DOMINIQUE : 4 096.95 € HT

Entreprise NEEL : 5 951.52 € HT

A l'unanimité, le conseil valide le devis de l'entreprise DOMINIQUE.

### **Délibération n°2017/19/01-11**

### **Programmation DETR 2017**

Accord du conseil et pouvoir à Mr le Maire pour déposer le dossier de demande. Inscription des travaux d'éclairage public (économie d'énergie), sécurisation des écoles (plateau surélevé/marquages au sol), reconstruction garages gendarmerie.

### **Délibération n°2017/19/01-12**

Mr le Maire indique au conseil le dépôt du dossier du « contrat Pôle de Services » fin 2016, un accusé de réception a été reçu.

### **Présentation animations communales 2017**

Madame LECORDIER, adjointe à l'animation, informe le conseil des dates des animations communales prévues pour l'année 2017, soit :

- Chasse aux œufs le lundi 17 avril
- Fête de la musique : vendredi 26 juin
- Apéros concert : les 22 juillet et 11 août

### **Location Espace culturel**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une demande de location de l'Espace culturel a été faite pour le 31 décembre prochain mais que l'association « Chauffer dans la Noireur » a l'habitude de louer l'espace le 30 décembre, il demande à Madame HENDERYCKSEN, conseillère et présidente de l'association, si l'association a prévu de le louer en 2017 ? Il est impératif qu'un contrat soit signé afin de pouvoir bloquer ou non la salle.

Mme HENDERYCKSEN, indique que le prochain comité d'administration et assemblée générale sont prévus le 10 février prochain. Les membres du conseil décident d'attendre une réponse pour le 15 février maximum.

### **Affaires diverses**

Monsieur le Maire répond aux questions posées lors de la dernière séance de conseil municipal :

- En ce qui concerne les deux emprunts effectués au cours de l'année 2016, ceux-ci avaient traités lors d'une réunion de la commission des finances et ont fait l'objet d'une inscription budgétaire pour l'année 2016.
- En ce qui concerne le regroupement avec la commune de Régnéville sur Mer : Un projet est envisagé par Mr de CASTELLANE, maire d'Annoville et Conseiller Départemental entre les communes d'Annoville, Lingreville, Hauteville-sur-Mer, Montmartin-sur-Mer, Régnéville-sur-Mer et Hérenguerville.

L'ordre de jour est épuisé à 21 h 10 mn